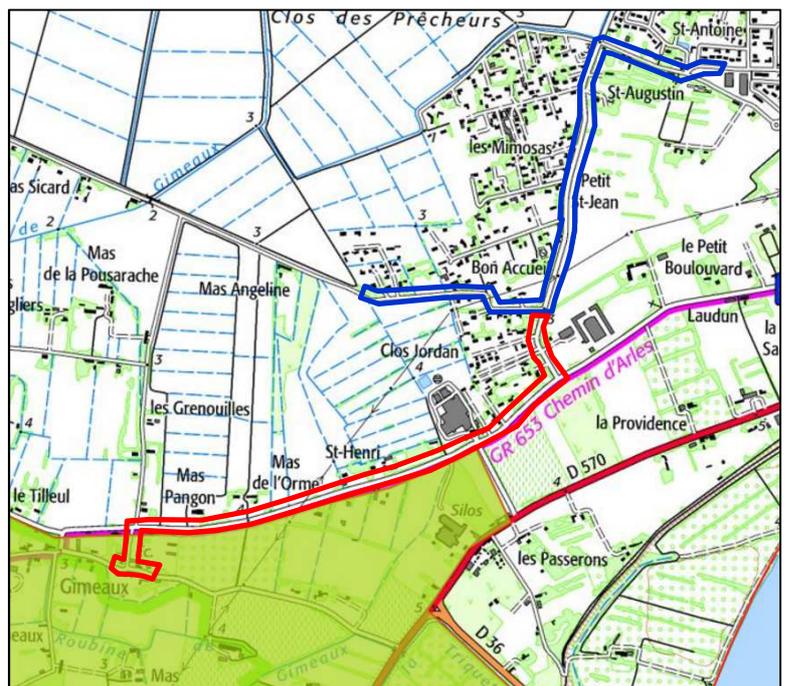


ANNEXE n°6

Directive oiseaux Camargue FR9310019



Directive habitat Camargue FR9301592



Les limites du site Natura 2000 sont matérialisées par la route de Gimeaux. Il est précisé que l'implantation des réseaux se fera exclusivement sous voirie. Aucun compartiment du milieu naturel ne sera impacté. L'implantation du PR sera sur un carrefour, entre la voirie et le fossé, hors du site Natura 2000.

Au niveau du quartier des Ecoles (secteur compris dans les limites du site Natura 2000), le chantier demeurera en zone anthropisée et urbanisée (cf plan 1.8.4 PLAN RESEAUX PROJETES-ECOLE de l'annexe 5).